

Quévy

Nouveau
logo

Donnerie
«Give and Take»

Campagne
de tri



FUNÉRAILLES & MONUMENTS
 ASSURANCES OBSÈQUES - CONTRAT DE DERNIÈRES VOLONTÉS
A votre service 24/7 en cas de décès

Line Druelle & Fils

Une famille au service des familles

FUNÉRARIUMS
 QUAREGNON - QUÉVY - COLFONTAINE

Tél. : 065 56 86 43
 pflinedruelle@gmail.com

www.funeraillies-line-druelle.be



TOITURE MENUISERIE

THYS Ludovic

0495/18 97 41
 Chaussée Brunehaut, 65a - 7041 GIVRY
 Email.: ludovicthys@gmail.com

 **NICODEME MURIEL**
 infirmière à domicile

Des soins de qualité ...
 toilettes, injections, pst ...
7j/7

tél.: 0491 74 69 77
 Rue de l'Industrie 6 • 7040 Aulnois

 **CENTRE DE SOINS & DE PRELEVEMENTS**
 SPRL Deviere Sophie

Infirmière à domicile - Prise de sang - Soins
Activités pour séniors par une ergothérapeute

🏠 Rue du centre culturel, 22b • 7040 Quévy-le-petit
 ☎ 0032 475 42 39 02

Regifo
 Edition

Ce bulletin est réalisé par la sprl REGIFO Edition

Nous remercions les annonceurs pour leur collaboration à la parution de ce trimestriel. Nous nous excusons auprès de ceux qui n'auraient pas été contactés.

Si vous souhaitez paraître dans le prochain numéro, contactez-nous!
071/740 137
info@regifo.be
www.regifo.be



Votre conseillère en communication,
Nathalie D'ALELIO se fera un plaisir de vous rencontrer.
Prenez contact avec elle
au 0495/ 668 732

Bomal Didier
 Audits énergétiques
 Logements
 Aides aux primes
 Certificats PEB

Rue Ferrer 24
 7120 Haulchin
0474 / 44 87 44
 didierbomal@yahoo.fr



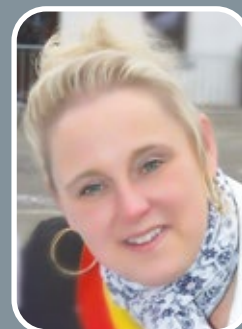
 **PEB** N°agrément P2-01187
PAE2 N°agrément P2-00333



sommaire

EDITORIAL	3
AVIS À LA POPULATION	4
ÉVÈNEMENTS	
SERVICE TRAVAUX	5
ECHOS DES CONSEILS COMMUNAUX	6
CPAS	8
PARC NATUREL	12
MILIEU D'ACCUEIL	14
ÉTAT CIVIL	15

EDITORIAL



Chers concitoyens,
Chères concitoyennes,

Cet été fut, à l'image de l'année 2020, particulier, en raison de la crise sanitaire. Les vacances n'ont pu se dérouler dans le même climat d'insouciance que les autres années. J'espère, malgré tout que vous avez pu passer d'agréables moments, et que la chaleur accablante n'a pas été trop difficile à supporter pour vous, les aînés et les personnes souffrantes.

Il est tout doucement temps de penser à la rentrée scolaire. J'escompte sincèrement que la rentrée des petits écoliers et étudiants ne sera pas trop perturbée par le Covid 19 et que tous pourront reprendre le chemin de l'école dans de bonnes conditions.

Je tiens, une nouvelle fois, à réitérer mes remerciements pour tous les bénévoles qui ont œuvré dans cette crise et pour le personnel soignant.

Malheureusement ce virus est toujours bien présent et je me permets de vous rappeler de bien respecter les consignes d'hygiène et de distanciation sociale. Tous ensemble, nous finirons par en venir à bout.

Dans ce bulletin communal, vous trouverez des articles destinés à vous informer sur la vie dans notre belle entité.

Je vous souhaite une excellente lecture, de bonnes fins de vacances et aux enfants, adolescents, une très bonne rentrée scolaire.

Votre Bourgmestre,
Florence LECOMPTE

Ce bulletin a été réalisé avec la collaboration du Collège communal.

Editeur responsable :

Florence Lecompte, Bourgmestre

Réalisation :

La sprl Regifo Edition

rue Saint Roch, 59

5070 Fosses-la-Ville

T. 071 74 01 37

L'Administration communale vous informe...



Nouveau Logo

L'Administration communale a lancé, au mois de septembre dernier, un concours destiné aux citoyens, artistes et infographistes de Quévy afin de créer une nouvelle identité visuelle pour notre belle commune rurale. Un jury composé d'habitants de Quévy et de membres du Conseil communal a sélectionné 3 logos parmi les nombreux projets reçus. Un dernier vote a été réalisé via les réseaux sociaux et, à l'issue de celui-ci, un logo a été largement plébiscité. Le Collège communal réitère toutes ses félicitations à Monsieur Jonathan Cereghetti le lauréat du concours. Le nouveau logo est destiné à être utilisé sur tous les supports de communication de la Commune.

Chèques-commerce

Suite à la crise sanitaire que l'on traverse actuellement, sur proposition du Collège communal, le Conseil communal réuni en sa séance du 09 juillet dernier a décidé d'octroyer des chèques-commerce d'une valeur de 10 € pour chaque ménage. Ceux-ci pourront être utilisés dans les commerces de Quévy et les clubs de sport.

Vous êtes un commerce ou un indépendant et vous souhaitez adhérer à l'action afin d'accepter les chèques des citoyens ?

Il suffit de remplir une convention mise à votre disposition sur le site internet www.quevy.be ou à obtenir via l'adresse carine.briatte@ac-quevy.be

Aucun frais de gestion ne vous sera demandé et les chèques vous seront remboursés mensuellement.

Les conventions sont à rentrer pour le 20 septembre au plus tard.

Plus d'infos ? carine.briatte@ac-quevy.be ou david.volant@ac-quevy.be

Nous sommes convaincus que ce soutien vous aidera au mieux!

Plan de soutien aux commerces, indépendants et associations locales

Sur proposition du Collège communal, le Conseil communal de QUEVY du 09 juillet dernier a voté le plan de soutien aux commerces, indépendants et associations locales.

Des courriers ont été envoyés aux cafés et restaurants ainsi qu'aux associations locales.

Vous trouverez les formulaires à compléter et à retourner à l'Administration communale sur notre site internet : www.quevy.be.

- **Vous êtes un café ou restaurant** : la commune de QUEVY vous octroie une aide de 1.500 €
- **Vous êtes un commerce ou un indépendant** et vous avez bénéficié de la prime Covid 19 de la Région wallonne (2.500 ou 5.000€) : la commune de QUEVY vous octroie 10 % en supplément de cette prime régionale
- **Vous êtes une association locale** (asbl, association de fait) reconnue par l'Administration communale : la commune de QUEVY vous octroie 250 ou 500 eur selon vos rapports d'activité des deux dernières années.

Plus d'infos : carine.briatte@ac-quevy.be ou david.volant@ac-quevy.be



Un franc succès dans notre entité!

La session d'été a remporté un véritable engouement auprès de nos citoyens.

Plus de 25 participants étaient inscrits et poursuivent le cycle du programme (0-5km / 5-10km).

Les inscriptions pour la session d'automne sont en cours.

Le Collège communal poursuivra cette activité sportive jusqu'à la fin de l'année et elle sera reconduite en 2021.

La santé de tous les Quévysiens tient à cœur l'ensemble du Collège communal.

Evènements

Suite à la crise sanitaire et aux nombreuses règles imposées par le Conseil national de sécurité (CNS) qui évolue de jour en jour, de nombreux évènements ont été annulés ou reportés.

Nous vous invitons à consulter l'agenda sur le site www.quevy.be pour suivre les évènements qui sont maintenus.

Place aux enfants



Le 17 octobre prochain devait se dérouler la 23ème édition de notre journée «Place aux Enfants».

Suite à la crise sanitaire, il est difficile de garantir la sécurité des participants (transport collectif, activités de groupes, accueils, ...).

Nous sommes donc au regret de vous annoncer que l'édition 2020 est annulée dans l'ensemble des Provinces wallonnes.

L'édition 2021 aura lieu le 16 octobre 2021.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Prenez soin de vous.

Service Travaux

Présentation de Madame Wautelet Rebeka

065/84.99.03

Adresse mail : rebeka.wautelet@ac-quevy.be

Horaire : les mardis de 8h à 12h, les mercredis et jeudis de 8h à 16h

Gestion administrative des cimetières :

- Encodage dans le programme de gestion (archives, photos, fiches décès, informations Pompes Funèbres)
- Modification des plans
- Vente de concessions, columbariums, cavurnes avec suivi administratif et désignation des emplacements
- Affichage des concessions arrivées à terme, en défaut d'entretien
- Gestion des désaffectations
- Gestion des décès et coordination avec les Pompes Funèbres
- Accueil des citoyens

Autres activités :

- Organisation de la Fête des Voisins, de la Journée de l'Arbre, du concours « Commune Fleurie »
- Suivi de la gestion des bâches agricoles

Echos des Conseils communaux

CONSEIL COMMUNAL DU 28 MAI 2020

Le Conseil communal **DÉCIDE**

- **PREND ACTE** de la notification de l'Arrêté d'approbation du budget 2020 - services ordinaire et extraordinaire.
- **PREND ACTE** et CONFIRME la décision du Collège communal du 27 avril 2020 de réduire au prorata des semaines de fermeture de l'établissement, imposée par le Conseil national de sécurité, pour l'exercice
- de prendre information de la décision du Collège communal du 20 avril 2020 de désigner Madame Ludivine BAUDART, comme nouveau fonctionnaire sanctionnateur au sein du Bureau Provincial des Amendes Administratives communales, en référence à chaque cadre légal concerné par notre Règlement Général de police.

CONSEIL COMMUNAL DU 9 JUILLET 2020

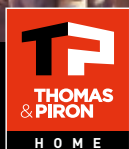
Le Conseil communal **DÉCIDE**

- **PREND ACTE** de la décision du Collège communal du 14 juin écoulé de valider les résultats des votes du nouveau logo communal.
- d'arrêter comme suit, les chiffres des comptes de l'exercice 2019.
- d'approuver la modification budgétaire n°1/2019 (service ordinaire).

- d'approuver le plan de soutien aux commerces et associations locales face à la situation causée par la Covid 19 et d'articuler ledit plan comme suit :
 - ⇒ Chèques commerces-sports-culture.
 - ⇒ Exonération partielle de taxes pour les commerces concernés.
 - ⇒ Publicité communale pour les commerces locaux.
 - ⇒ Aide financière directe de 1500 € au secteur horeca.
 - ⇒ Aide financière directe aux commerces qui ont bénéficié d'une indemnité Covid 19 de la Région wallonne.
 - ⇒ Aide financière directe aux associations locales de 250 et 500 €.
 - ⇒ Intervention communale en complément de la Région Wallonne pour l'achat de matériel en faveur des clubs et salles de sports publiques ou privées pour 5.000 €.
 - ⇒ Concours de fidélisation aux commerces locaux : pour récompenser les consommateurs qui auront rempli l'objectif de consommation locale, 50 bons d'achats de 25 à 500 € seront distribués par un tirage au sort.



VOTRE BONHEUR
MÉRITE TOUT NOTRE ENGAGEMENT



THOMAS & PIRON | 061 53 12 16 | www.thomas-piron.eu



2^{ème} ÉDITION

**Suite au vif succès rencontré lors de la première édition de notre donnerie en novembre 2019,
le C.P.A.S de Quévy organise sa deuxième donnerie :**

DU 20 AU 29 NOVEMBRE 2020 DE 11H À 18H

Où ? À la salle Roi Baudouin, rue de Malplaquet, 18 à Aulnois

Qui ? Tous les citoyens de l'entité pourront venir non seulement déposer des objets mais également en prendre (ce qui correspond à 1 personne par adresse et par donnerie)

Quoi ? Tout objet utile de la vie courante pour le jardinage, le bricolage, la cuisine, la maison, jouets d'enfants, les articles de puériculture, les vêtements bébé jusqu'à 2 ans, les livres (uniquement livres pour enfants, bandes dessinées, encyclopédies ou livres thématiques et éducatifs/ PAS DE ROMANS), le petit mobilier, les objets de décoration (avec un nombre limité par dépôt), le sport et l'électronique.

Un maximum de 10 objets à déposer et/ou un maximum de 10 objets à prendre par donnerie. Un jour dédié uniquement de dépôts sera réservé le vendredi 20 novembre.

Les dépôts seront possibles jusqu'au vendredi 27 novembre à 18h. Après cette date aucun dépôt ne sera dès lors accepté.

! IL N'Y A AUCUNE OBLIGATION D'APPORTER DES OBJETS POUR VENIR EN CHERCHER !

Un règlement d'organisation de la donnerie est disponible pour vous informer de la liste non exhaustive des objets admis ou pas. Ils seront tous

vérifiés par nos services sur leur état général, leur état de fonctionnement et la propreté avant d'être mis à disposition de la donnerie.

Concernant le gros mobilier, le gros électroménager ou autres objets très encombrants, des photos de ceux-ci pourront être affichés sur un panneau qui sera dédié à cela et visible pour tous les visiteurs.

Ce qui est interdit ? Les vêtements (hormis les vêtements bébés jusqu'à 2 ans), les romans, les téléphones mobiles, ordinateurs et le matériel qui ne fonctionne plus, cassé ou non nettoyé ne seront pas acceptés !!

LES OBJETS NON ACCEPTÉS DEVRONT ÊTRE REPRIS

Vous désirez en savoir plus, vous désirez obtenir le règlement d'organisation ou vous avez des questions sur des objets ?



Tél : 065/22.19.80 ou le 065/22.19.89



Emails : cpas.quevy@publilink.be
ou steve.durieux@publilink.be

Selon l'évolution de la pandémie de COVID-19, des dispositions seront applicables : (port du masque, mise à disposition de gel hydroalcoolique, le nombre de personne pourrait être limité dans la salle)

Avis a la population

Vu le règlement communal de la taxe sur l'enlèvement des immondices voté en date du 31 octobre 2019 par le Conseil communal :

- 20 sacs de 30 litres pour les personnes isolées ;
- 10 sacs de 60 litres pour les ménages de 2 à 3 personnes et les secondes résidences ;
- 20 sacs de 60 litres pour les ménages de 4 personnes et plus, les homes, les associations, les commerçants et les professions libérales.

Vu la décision du Conseil communal en date du 09 juillet accordant **un chèque d'une valeur de 10€ par ménage** dans le cadre des mesures Covid 19.

CES SACS ET CE CHÈQUE POURRONT ÊTRE RETIRÉS :

- **au Centre administratif, Rue de Pâturages, 50 - 7041 Quévy (Givry):**
 - ⇒ jeudi 01 octobre de 8h30 à 12h00
 - ⇒ mardi 06 octobre de 13h30 à 19h00
 - ⇒ samedi 24 octobre de 8h30 à 12h00
- **au Hangar communal, Rue de Frameries, 63 - 7040 Quévy (Quévy-le-Petit):**
 - ⇒ lundi 05 octobre de 13h30 à 19h00
- **au C.P.A.S., Rue de Malplaquet, 14 - 7040 Quévy (Aulnois):**
 - ⇒ lundi 12 octobre 13h30 à 19h00

Afin de recevoir les sacs, il est impératif de se munir de l'avertissement-extrait de rôle de la taxe sur l'enlèvement des immondices **exercice 2020**, en cas de perte de celui-ci s'adresser au service «Taxes» pour la délivrance d'un duplicata : ' 065/586440 - \$ finances@ac-quevy.be

Aucune exception ne sera faite. PAS DE DISTRIBUTION EN DEHORS DE CES DATES !!!

Pour le chèque de 10€, la carte d'identité, ainsi qu'une procuration pour les personnes ne sachant pas se déplacer, nous rappelons - un chèque par ménage !!!

Les personnes ne pouvant se déplacer ou se rendre aux heures prévues, peuvent donner procuration à une tierce personne, en remplissant le formulaire ci-dessous.

✂-----
Je soussigné(e).....
domicilié(e)
autorise :
M
domicilié (e)

à retirer en mon nom les sacs et le chèque de 10€ distribués ce jour. Signature,

Cette procuration doit être accompagnée IMPERATIVEMENT de l'avertissement-extrait de rôle de la taxe sur l'enlèvement des immondices Ex-2020.

Le tri des PMC reste le même en 2020 !

Un nouveau sac bleu
pour vos emballages ?
Au sein de la zone
Hygea, il faudra encore
patienter un peu...

Un nouveau centre de tri est en
construction et devrait voir le jour
en 2021.

Vous pourrez alors utiliser le
Nouveau Sac Bleu. Cela signifie que vous
pourrez y ajouter, entre autres, des pots,
barquettes et ravers en plastique.
En attendant, rien ne change pour
le tri de vos PMC.

Merci pour vos efforts
au quotidien !



Entretemps, nous vous invitons à continuer de trier vos PMC selon ces indications :



Bouteilles et flacons
en **P**lastique



Emballages
Métalliques



Cartons
à boissons

Les papiers-cartons... et rien d'autre !

Encore trop d'intrus sont présents dans les papiers-cartons. Ils empêchent le recyclage de vos déchets.

Voici les intrus les plus fréquemment trouvés :

-  boîte à pizza souillée
-  sachets de chips
-  mouchoirs en papier
-  films plastiques
-  frigolite
-  déchets électroniques
-  canettes

Pour sensibiliser le plus grand nombre à ce problème, nos collecteurs sont tenus d'apposer une « main rouge » sur vos caisses de papiers-cartons mal triées.

Aidez-nous à recycler vos déchets en suivant les règles de tri des papiers-cartons.

Merci pour vos efforts au quotidien !



Un doute sur le tri des papiers-cartons ? Voici les bons gestes à adopter : les déchets doivent être propres et sans film plastique, ficelés ou regroupés dans des caisses fermées, et non des sacs plastiques.

- ✓ Papiers, feuilles, magazines et journaux



- ✓ Dépliants publicitaires sans film plastique et sacs en papier



- ✓ Livres, cahiers et annuaires



- ✓ Caisses et boîtes en carton



Le Parc Naturel des Hauts-Pays vous informe... Opération « Bocage pour tous »

Avec cette opération récurrente, le Parc naturel se place dans une dynamique de soutien et de développement à la transition écologique plus que jamais d'actualité.



MAIS QU'EST-CE QUE LE BOCAGE?

Le bocage est l'implantation de haies, de vergers, d'alignements d'arbres et de mares au sein d'un habitat rural et agricole. Il permet d'améliorer le patrimoine naturel et la biodiversité d'un territoire.

La plantation d'arbres fruitiers hautes tiges locaux, de haies indigènes, de perches de saules, le creusement de mares et la création de plusieurs projets agroforestiers constituent à la fois des éléments majeurs du maillage écologique et une activité de diversification pour l'agriculture.

POURQUOI S'INVESTIR DANS L'OPÉRATION « BOCAGE POUR TOUS » ?

Prenons les haies en exemple : le plaisir de récolter quelques noisettes ou petits fruits, d'observer les oiseaux se régaler sur la viorne ou dans le sureau, de faire son vin, d'observer l'écosystème qui s'installera vite dans votre jardin, tout en vous créant un écran pérenne, esthétique et changeant au rythme des saisons, empêchant l'érosion du sol, ... comment y résister ?

Les vergers sont des zones d'habitats pour certaines espèces comme le Rougequeue noir ou la Chouette chevêche, ... Ils ont également l'avantage de procurer de l'ombrage au bétail (bien-être animal). Ils permettent aussi d'obtenir une qualité paysagère, grâce à la préservation du bocage. Les fruitiers ont un intérêt patrimonial. Des variétés de fruits typiques de notre région sont ainsi conservées. Enfin, ces arbres fruitiers ont un intérêt nutritionnel ou économique, les fruits ou leur transformation ayant un apport nutritif de qualité.

Vous avez choisi de vous installer dans une zone rurale? Chacun peut contribuer, à son échelle, à l'amélioration de l'aspect paysager de notre belle région.

QUELQUES CHIFFRES...

Le changement est amorcé, grâce à vos collaborations. Durant les 5 dernières années, l'opération « **bocage pour tous** » a permis de planter plus de **1000 arbres fruitiers**, **12 km de haies**, **200 arbres** d'alignements **agroforestiers**. **115 saules têtard** ont été gérés, plus de **500 nouvelles perches de saules** plantées et **14 mares** ont pu voir le jour sur les territoires agricole du Parc naturel des Hauts-Pays. Ci-dessous : retrouvez nos actions cartographiées sur le territoire :



QU'EST-IL POSSIBLE DE RÉALISER AVEC L'OPÉRATION « BOCAGE POUR TOUS » AU SEIN DU TERRITOIRE DU PNHP ?

En tant que riverain :

Le Parc naturel peut vous conseiller dans votre projet de plantation. Nous pouvons réaliser votre commande de plants. Ensuite, durant l'hiver, vous pouvez venir chercher votre commande à la maison du Parc naturel (rue des Jonquilles, 24 à 7387 Onnezies). Vous pouvez comme cela réaliser votre plantation dans les meilleures conditions possibles :

Plantation d'un verger et/ou d'un alignement d'arbres : le Parc naturel prend en charge 80% du coût total des plants.

Condition : planter au minimum 5 arbres hautes-tiges.

Plantation de perche de saule : le Parc naturel prend en charge 100% du coût total des perches.

Condition: établir avec l'aide du Parc naturel une taille des perches en têtard.

Possibilité de creusement de mare et l'étêtage de saule têtard : contactez-nous pour plus d'informations.

En tant qu'agriculteur :

Le Parc naturel peut vous conseiller dans votre projet de plantation. Nous pouvons réaliser votre commande de plants et vous livrer durant l'hiver pour que nous puissions réaliser ensemble votre plantation dans les meilleures conditions possibles.

Plantation de haie : le Parc naturel prend en charge 80% du coût total des plants.

Condition : planter au minimum 20 mètres de haie.

Plantation d'un verger et/ou d'un alignement d'arbres : le Parc naturel prend en charge 80% du coût total des plants.

Condition : planter au minimum 5 arbres haute-tige.

Plantation de perche de saule : le Parc naturel prend en charge 100% du coût total des perches.

Condition : établir avec l'aide du Parc naturel une taille des perches en têtard.

Possibilité de creusement de mare et l'étêtage de saule têtard

Infos : www.pnhp.be - 065/46.09.38

Faites-nous découvrir votre village...

Le Parc naturel des Hauts-Pays est à la recherche de personnes ressources voulant partager la connaissance de leur village.

Histoire, anecdotes, témoignages, documents, perspectives, ... Nous allons à votre rencontre pour récolter des informations afin de mieux mettre en lumière votre village.

Toutes ces informations pourront alors alimenter de futurs articles, nos base de données, notre collection de photos, nos publications, le contenu des points d'intérêts de nos balades, ...



DEVENEZ UN AMBASSADEUR DU PARC NATUREL DES HAUTS-PAYS

En tant que personne ressource, vous devenez ainsi un véritable ambassadeur de votre territoire. Concrètement, vous pouvez nous transmettre vos informations par téléphone ou par mail mais rien ne remplace une rencontre en personne. Un agent du Parc naturel pourra alors venir dans votre village et le parcourir avec vous lors d'une petite balade. Si vous êtes partant(e), une vidéo ou un enregistrement audio de votre témoignage peut être réalisé. Vous voilà devenu(e) un passeur de mémoire !

Intéressé(e) ?

Contactez-nous au 065/46.09.38
ou via parcnaturel@pnhp.be



PROJET @THENHOME

LA POSE DE 250 NICHOURS À CHOUETTES CHEVÊCHES SUR LE TERRITOIRE DE 5 PARCS NATURELS TRANSFRONTALIERS

La Chouette d'Athéna (Chouette Chevêche) se fait de plus en plus rare. Les populations sont fortement impactées par la dégradation des milieux et des habitats dans lesquels elle vit. L'arrachage d'éléments arborés, la diminution des prairies, la circulation routière et l'utilisation des pesticides sont les facteurs principaux de sa régression.

Tous unis pour protéger la Chevêche d'Athéna

Face à ce constat, 5 Parcs naturels (trois hennuyers et deux français) s'associent dans le cadre du micro-projet INTERREG @thenHome afin de mettre en œuvre une action transfrontalière de préservation. Au total **250 niohirs** seront installés de part et d'autre de la frontière et des **opérations de sensibilisation** seront proposées aux habitants lors d'**animations**.

Nous avons besoin de vous !

Vous souhaitez agir en faveur de la Chouette Chevêche? Des gestes simples et faciles à mettre en œuvre feront son bonheur. Par exemple n'hésitez pas à planter des haies, des arbres têtards, laisser des cavités dans vos bâtiments, conserver des arbres morts... Nous pouvons également installer des niohirs dans les zones porteuses afin de renforcer les colonies. La carte ci-dessous répertorie les lieux où des chouettes ont été répertoriés (points blanc). Les zones bleu clair constituent les zones où le placement de niohirs est utile.



Contact : Pour toute demande de conseil ou de niohirs, n'hésitez pas à nous contacter au 065/46.09.38 ou via f.stocman@pnhp.be.

Suivez toute l'actualité de ce projet sur la page facebook dédiée

Accueil de la petite enfance organisé par la Commune...

Concilier vie privée et professionnelle vous amène à confier votre enfant en dehors du milieu familial. Pour répondre à ce besoin, mais aussi à ceux de votre enfant, différentes possibilités d'accueil sont proposées par l'Administration communale.

Crèche

Située à côté de l'école communale de Quévy-le-petit, la crèche «Les p'tits Filous» agréée et subventionnée par l'ONE accueillera vos enfants de 0-30 mois.

Adresse : Rue de Frameries, 42 à 7040 Quévy-le-petit

Directrice : Sabine Roensmaens

Téléphone : 0478 42 02 57



Les p'tits Filous



Les p'tits Filous



Les Écureuils

Pré-gardiennat

Situés à côté de l'école communale de Bougnies et de l'école communale d'Aulnois, le pré-gardiennat «Les Écureuils» et «les Canaillous» agréés par l'ONE accueilleront vos enfants de 18-30 mois.

Adresse :

Les Canaillous

Rue de Malplaquet, 16 à 7040 Bougnies

Les Écureuils

Rue Louis Piérard, 63 à 7040 Bougnies

Directrice : Maryline Peene

Téléphone : 0478 42 41 14



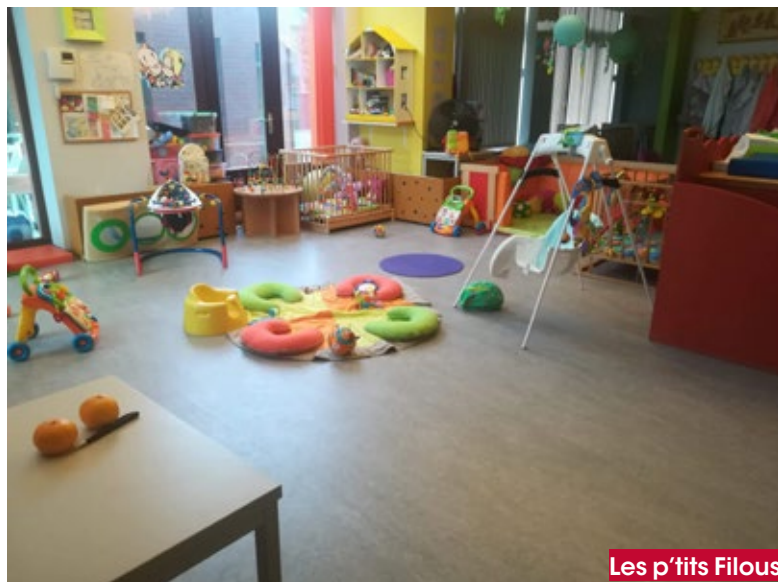
Les Canaillous



Les Canaillous



Les Écureuils



Etat civil

Naissances

NOVEMBRE 2019

Nina COSSU

Mariages

MAI 2020

Alain DUGAUQUIER et Sabine AMAND

Fabrice NAZET et Valérie PECRIAUX

Emmanuel SAUSSEZ et Aurélie CLEMENT

Cédric CORNUT et Valéria DELVQUE

Vincent PILLEZ et Vanessa VERMEULEN

JUIN 2020

Fabrice SALINGROS et Carine BRIATTE

JUILLET 2020

Poi CARDINAL et Miraille LEROY

Noces de Diamant

Monsieur et Madame
José et Jacqueline FRICHE-FRANÇOIS

Monsieur et Madame
Marcel et Julia MALENGREAUX-JORIS

Monsieur et Madame
Serge et Huberte PITOUT-HARVENGT

Noces d'Or

Monsieur et Madame
Jean et Christiane LEROY-ALGRAIN

Monsieur et Madame
André et Anne AUQUIER-LERMUSIEAUX

Monsieur et Madame
Ghislain et Marie-Christine DE VOS-GRONTENRATH



FOYERS SAINT-JOSEPH

Les Foyers Saint-Joseph - Château de Warelles
Maison de repos

Grand'Route, 26 à 7040 Quévy-le-Grand
+32(0)65/140.200 • info@groupefsj.be

89 lits – 64 MR / 25 MRS

Agrément MR 153.084.237

Agrément INAMI 7-32138-18



Gestionnaire : Les Foyers Saint-Joseph ASBL

Chaussée de Binche, 101 bloc C au 3^{ème} étage à 7000 Mons
www.groupefsj.be • +32(0)65/140.150 • info@groupefsj.be

sprl Pompes Funèbres CATHERINE- BLONDIAUX

Maison fondée en 1957



Bureaux et magasins :

12a, place Waresaiax à Haulchin

Funérarium :

364, Chaussée Bruneault à Estinnes-Au-Mont

Téléphone : 065/58.65.32

**Organisation de funérailles
dans toute la région**

**Fleurs - Caveaux - Monuments
Faire-part - Incinération**

*Le caractère familial de notre entreprise
vous assure un accueil personnalisé.*

Service 24h/24, 7j/7

CORNET
Société Anonyme
michel

- > Pose de Plafonds Tendus
- > Toutes Peintures Décoratives / Tapissage
- > Confection et Pose de Tentures / Voilages et Stores
- > Pose de Revêtements de Sols / Parquets

www.cornet-decoration.be

Rue Reine Astrid 1B - 7040 AULNOIS
Tél. 065 56 73 34 - Fax 065 56 85 24
GSM 0475 360 412 - 0475 360 413
Mail : m.cornetdeco@skynet.be

**PEINTURES &
DECORATIONS**
Toutes Peintures Intérieures
et Extérieures

SPRL SOINS INFIRMIERS
D'ALESSANDRO



0485 817 941

Soins 7J/7 et 24h/24

- Toilettes
- Injections
- Pansements
- Soins palliatifs
- Prise de sang

**PÉDICURE MÉDICALE
GIVRY**



- Épilación
- Pose ongle en gel
- Soins du pied (diabétiques)
- Spécialisation ongles incarnés
(correction de la courbure de l'ongle)

tél. : 0470 29 43 92

Uniquement sur rendez-vous de 9h à 22h